

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------------|----------------|---|
| AFFERENTS AU CONSEIL | EN EXERCICE | QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION |
| 11 | 11 | 8 |

Date de convocation 14 mai 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 15-2021

**OBJET ; Adhésion au groupement
de commandes pour l'achat de
radars pédagogiques**

**Le 21 mai 2021
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, OUDIN Céline et Mrs GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés - Mme DELEZAIVE Renée, Mrs CLEMENÇON Christian et GOMBERT Jonathan

SECRETAIRE - Mme BOURGEOIS Coralie

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le regroupement des acheteurs publics est un outil qui, non seulement, permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence mais, également, assure une maîtrise du budget,

Considérant que le SDEHG souhaite assister les communes dans la poursuite du déploiement de radars pédagogiques sur l'ensemble du territoire de la Haute – Garonne (hors Toulouse).

Considérant que le SDEHG organise son groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques auquel les communes du département peuvent être membres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de radars pédagogiques jointe en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adhérer au groupement de commandes du SDEHG en acceptant les termes de la convention constitutive associée pour l'achat de radars pédagogiques,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de groupement, annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le représentant du SDEHG, coordonnateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

Envoyé en préfecture le 29/07/2021

Reçu en préfecture le 29/07/2021

Affiché le

ID : 031-213101561-20210521-DEL_15_2021-DE



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

